



vous guider



L'offre de service de la MSA Ile-de-France dans l'accompagnement du mal-être et de la prévention du risque suicidaire



MAL-ÊTRE ET PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE DES AGRICULTEURS, LA MSA S'ENGAGE !

Surcharge de travail, pression financière, isolement géographique et social, aléas climatiques ou sanitaires, agri-bashing, difficultés familiales... sont autant de facteurs qui peuvent conduire les femmes et les hommes du monde agricole à la dépression voire au suicide.

Nicolas Deffontaines, sociologue attaché à l'Institut national de la recherche agronomique, alerte sur le fait que, depuis un demi-siècle, en France, les agriculteurs se suicident plus que les autres catégories socioprofessionnelles. « Ils arrivent dans le trio de tête, avec les ouvriers et les employés. C'est un fait social structurel sur le long terme », détaillait-il dans le magazine de la Mutualité sociale agricole (MSA), Le Bimsa, de novembre 2016.

Fortement engagée sur ce sujet, la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA) a mis en place dès 2011 un plan national d'actions contre le suicide en agriculture.

La CCMSA a publié une étude pour évaluer la réalité du suicide en agriculture, avec un taux calculé à partir des données 2015 du Système National des Données de Santé¹. L'étude fait état de 605 décès : 233 chez les salariés agricoles (SA) et 372 chez les non-salariés agricoles (NSA) de plus de 14 ans. Elle précise que le suicide est plus fréquent chez les hommes (496) que chez les femmes (109).

Toutes les MSA mettent en œuvre plusieurs dispositifs au bénéfice de leurs adhérents afin de détecter et d'apporter des solutions au mal-être et de prévenir le risque suicidaire en milieu rural. Grâce à son guichet unique, la MSA Ile-de-France s'organise en réseau avec ses équipes médico-sociales et administratives, et ses élus. Elle a su rapidement activer ses dispositifs, par exemple lors de la crise agricole de 2016.

¹ Ce taux est mesuré dans l'ensemble de la population en activité ayant consommé au moins un soin ou une prestation dans l'année chez les personnes affiliées au régime agricole.

CE QUE PROPOSE LA MSA ILE-DE-FRANCE

AGRI'ÉCOUTE

► QUI PEUT L'UTILISER ?

Les adhérents MSA en difficulté, salariés ou non-salariés agricoles, pour eux-mêmes ou pour leur entourage familial ou professionnel.

► DE QUOI S'AGIT-IL ?

Créé en octobre 2014, il s'agit d'un service d'écoute en ligne (24h/24, 7j/7) pour dialoguer de façon confidentielle et anonyme avec un professionnel (psychologue clinicien diplômé formé à la gestion du mal-être et des situations de crise suicidaire).

► À SAVOIR :

- Possibilité d'accompagnement à distance par le même psychologue clinicien si cela est nécessaire, ou souhaité par l'adhérent.
- Possibilité de lever l'anonymat pour faire le lien avec la cellule pluridisciplinaire de prévention du suicide MSA.

► CHIFFRES NATIONAUX :

- 3 976 appels en 2020 soit 331 appels/mois en moyenne ;
- 90 % des appelants sont des agriculteurs et 7 % évoquent des idées suicidaires ;
- 60 % des appelants sont des hommes et les 40 % restants sont des femmes ;



je vais ~~me~~
m'en tirer ~~une~~
~~balle~~ !
Adieu
Bises

AGRI'ÉCOUTE

SERVICE D'ÉCOUTE 24H/24 ET 7J/7
DÉDIÉ AU MONDE AGRICOLE ET RURAL

09 69 39 29 19

(Prix d'un appel local)

- Les problématiques personnelles (63%) sont plus fréquemment citées que le contexte professionnel (37%).

CELLULE PLURIDISCIPLINAIRE DE PRÉVENTION DU RISQUE SUICIDAIRE

► QUI PEUT LA CONTACTER ?

Adhérents MSA et toute personne de l'entourage personnel ou de l'environnement professionnel...

► À QUOI SERT-ELLE ?

Elle permet d'apporter une écoute et d'analyser les situations de détresse afin de développer un réseau d'aide et d'accompagnement adapté à chaque situation.

- Elle est composée d'un médecin du travail, d'un conseiller en prévention, d'un travailleur social, d'un médecin conseil, et d'un représentant de la protection sociale.

► QUELQUES CHIFFRES EN IDF :

- En 2020, la cellule a reçu 101 signalements dont 7 anonymes (67 pour des hommes, 63 pour les salariés agricoles, 30 pour des non-salariés agricoles, et 8 pour des non-salariés non-agricoles).
- Les départements ayant eu le plus de signalements sont les Yvelines (33), le Val-d'Oise (30) et la Seine-et-Marne (23).
- En 2020, 5 suicides ont été recensés dont 4 non-salariés agricoles et 1 salarié agricole.
- Les services de l'action sanitaire et sociale ont accompagnés et/ou orientés 96 situations.

COMMENT CONTACTER LA CELLULE ?

► Par mail à : preventionsuicide@msa75.msa.fr

ACTION DE PRÉVENTION PRIMAIRE DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX « ET SI ON PARLAIT DU TRAVAIL ? »

► À QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

Aux exploitants agricoles.

► DE QUOI S'AGIT-IL ?

La démarche leur propose de débattre sur le travail et de mieux comprendre les liens entre leur travail et leur santé, à partir d'un film retraçant le témoignage de 6 exploitants. En parlant de leur travail entre pairs, ils peuvent découvrir des évolutions possibles sur lesquelles ils peuvent avoir la main. Cette démarche a été réalisée en

partenariat avec TRAME (association nationale de développement agricole et rural), IGF (Inter Groupe Féminin), une ergonome, un réalisateur audiovisuel ergonome et VIVEA (fonds pour la formation des entrepreneurs du vivant).

- Suite à ces réunions-débats, plusieurs formes d'accompagnement (formation, groupe de travail, étude ergonomique), peuvent être proposées en fonction des besoins des exploitants agricoles.



PASS'AGRI

► À QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Aux exploitants et employeurs adhérents à la MSA.

► DE QUOI S'AGIT-IL ?

Il s'agit d'un guide en ligne pour connaître l'ensemble des aides proposées par la MSA Ile-de-France.

► QUELLES SONT LES AIDES PROPOSÉES ?

❶ PRISE EN CHARGE D'UNE PARTIE DES COTISATIONS

- Conditions : avoir des difficultés de trésorerie, et une entreprise agricole jugée viable.
- Modalités : prise en charge attribuée au cas par cas par la MSA Ile-de-France après avis de la Commission départementale d'orientation agricole.

❷ FACILITÉS DE PAIEMENTS DES COTISATIONS

Sous la forme d'échéancier de paiement des cotisations, de lissage des paiements sur l'année, ou encore de modulation des versements.

❸ RENDEZ-VOUS PRESTATIONS

Il s'agit d'entretiens personnalisés en agence MSA (ou par téléphone) qui permettent de détecter les droits sociaux potentiels non ouverts en santé, logement, retraite, RSA, Prime d'activité...

MAIS AUSSI DES AIDES COMPLÉMENTAIRES, notamment l'accès aux loisirs et aux vacances, l'aide à la poursuite d'études secondaires ou supérieures pour les enfants, la prise en charge de frais de santé (ex : consultation psychologue). La MSA peut aussi verser des aides financières exceptionnelles pour faire face à des charges courantes.

► N'OUBLIEZ PAS

Les ressortissants agricoles peuvent bénéficier, avec les fonds d'action sanitaire et sociale, d'aides extra-légales qui répondent aux différentes difficultés qu'ils peuvent rencontrer tout au long de leur vie (régler une facture ou des dépenses de formation).

► À SAVOIR :

La MSA Ile-de-France s'adapte aux besoins de ses territoires et propose des actions complémentaires, notamment dans le domaine de l'inclusion numérique (« Le coup de pouce connexion »).

COMMENT Y ACCÉDER ?

<http://iledefrance.msa.fr/lfy/pass-agri>

AIDE AU RÉPIT



► QUI PEUT Y AVOIR DROIT ?

Les actifs du monde agricole, NSA et SA de la production et de la transformation, en situation d'épuisement professionnel.

► DE QUOI S'AGIT-IL ?

❶ Possibilité de bénéficier d'un financement pour se faire remplacer sur son exploitation pendant 7 jours (10 pour certains projets) avec un renouvellement possible selon les situations. En cas d'indisponibilité du service de remplacement, possibilité de faire appel à l'emploi direct d'un salarié.

❷ Après une évaluation sociale, le travailleur social propose un plan d'action personnalisé avec des actions de prévention et d'accompagnement au répit (séjours-répit, groupes de parole, consultations psychologiques...).

► CHIFFRES NATIONAUX CCMSA :

En 2018, 3 072 affiliés et 890 ayants droits ont été accompagnés pour un montant total dépensé de 2 857 619 €. En 2019, 3,3 millions d'euros ont été mobilisés pour la reconduite du dispositif.

► CHIFFRES MSA ILE-DE-FRANCE :

En 2020, 13 personnes ont pu bénéficier de l'aide au répit.

► LE SAVIEZ-VOUS ?

La MSA IDF organise régulièrement des colonies de vacances pour les enfants à partir de 6 ans.

QUI CONTACTER POUR Y AVOIR DROIT ?

► Les équipes de l'action sanitaire et sociale

Par mail : msa75blfasssanitairesociale.blf@msa75.msa.fr
Tél. : 01 30 63 88 80



SOYEZ SENTINELLE, DÉTECTEZ VOUS AUSSI LES SIGNES DE MAL-ÊTRE

LES CAUSES DE MAL-ÊTRE SONT MULTIFACTORIELLES ET SOUVENT CUMULATIVES.

► QUELLES SONT LES SITUATIONS À RISQUES ?

- 1 Sur le plan personnel : décès dans l'entourage, séparation, problème de santé, voisinage...
- 2 Sur le plan économique : dette, retard de paiement, pression des créanciers...
- 3 Au travail : charge administrative élevée, isolement au travail, tension au sein d'une structure agricole, harcèlement au travail, inquiétude pour la transmission de l'exploitation, problème d'organisation du travail...

SI VOUS IDENTIFIEZ UNE PERSONNE EN SITUATION DE MAL-ÊTRE :

- Ne la laissez pas toute seule ;
- Discutez avec la personne ;
- Faites-lui savoir que vous êtes là pour l'aider ;
- Proposez-lui d'en parler à un professionnel.

Si la personne dépressive ne veut pas parler, ne la forcez pas. Faites-lui savoir que vous êtes disposé à l'écouter et signalez-lui les dispositifs existants en MSA.

- Prévenez vos délégués élus MSA ;
- Vous pouvez aussi contacter les médecins du travail des territoires d'IDF via la responsable administrative de la santé au travail au 01 49 85 52 90.
- Ou contactez les responsables départementaux de la MSA IDF
 - 77 : Pierre Basile au 06 87 89 16 60
 - 78 : Aurélien Roujet au 06 83 75 36 98
 - 91 : Stephan Pasco au 06 30 49 19 35
 - 95 : Nathalie Ledebt au 06 83 75 35 74
 - 75/92/93/94 : Corinne Goy au 06 83 75 30 85

La MSA acteur de votre prévention santé

Agir au quotidien pour renforcer
l'accompagnement du mal-être
et de la prévention du risque
suicidaire.

iledefrance.msa.fr

MSA Ile-de-France

Adresse postale

Tél. : 01 30 63 88 90

BP 137

75664 Paris Cedex 14



L'essentiel & plus encore